

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le quinze décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 09 décembre 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul-Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

ABSENTS : M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

POUVOIRS : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard

Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D146 : Budget principal : Décision modificative n°3-2014

Avant la clôture de l'exercice 2014 du budget principal, Monsieur Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, propose de compléter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>65/657363</u>	Subventions d'équilibre pour les budgets annexes	161 253,50 €	+8 000,00 €	<u>169 253,50 €</u>
<u>022/022</u>	Dépenses imprévues	106 900,00	-8 000,00 €	<u>98 900,00 €</u>

Dépenses d'investissement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>041/2313/79</u>	Travaux	15 500,16 €	+423,13 €	<u>15 923,29 €</u>
<u>Opérations Non Individualisées /21/2111</u>	Acquisitions foncières	40 000,00 €	-118,80 €	<u>39 881,20 €</u>

<u>23/2315</u>	Travaux	0	118,80 €	<u>118,80 €</u>
----------------	---------	---	----------	-----------------

Recettes d'investissement

<u>Chapitre-article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédit ouvert</u>	<u>Modification</u>	<u>Nouveau crédit</u>
<u>041/2033/79</u>	Publication	0,00	423.13 €	<u>423.13 €</u>
<u>Opérations non individualisées/16/1641</u>	Emprunts	1 876 769,13	- 238 931,00 €	<u>1 637 838,13 €</u>
<u>Opération 77/13/1323</u>	Subvention Département pour mairie-médiathèque-agence postale communale	0,00	196 034,00	<u>196 034,00 €</u>
<u>Opération 77/13/1321</u>	Subvention DRAC pour mairie-médiathèque-agence postale communale	0,00	11 847,00 €	<u>11 847,00 €</u>
<u>Opération 77/13/1328</u>	Subvention Centre National du Livre pour mairie-médiathèque-agence postale communale	0,00	31 050,00 €	<u>31 050,00 €</u>

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette décision modificative n°3 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 3 du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20141215-2014D146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

